

IDinformation	233
TitreFr	Lettre circulaire relative à la prise en charge des patients victimes du covid-19 dans les formations sanitaires publiques
TitreEN	--
DescriptionFr	Lettre circulaire relative à la prise en charge des patients victimes du covid-19 dans les formations sanitaires publiques, rappelant à l'ordre les personnels de santé
DescriptionEn	--
Auteur	Ministère de la santé publique (Minsanté)
TypeR	Image



Yaoundé, le 16 AVR 2020

Lettre circulaire n° DS6-42 relative à la prise en charge des patients liés
victimes du COVID-19 dans les formations sanitaires publiques.

Le Ministre de la Santé Publique

A

- **Mesdames, Messieurs les Délégués Régionaux de la Santé Publique ;**
- **Mesdames, Messieurs les responsables des Formations sanitaires publiques ;**
- **Mesdames, Messieurs les Responsables des Laboratoires agréés pour le diagnostic du COVID-19**

Il a été régulièrement porté à mon attention des manœuvres peu recommandables dans la gestion de la pandémie du COVID-19, notamment en matière de diagnostic et de prise en charge.

Il s'agit entre autre, de la facturation systématique des services liés à la prise en charge des patients, notamment les tests de confirmation, les hospitalisations, l'administration des différents produits médicaux, ou encore le recours systématique à certains examens onéreux.

Aussi voudrais-je rappeler à votre attention, certains principes clés dans la prise en charge du COVID-19, notamment la gratuité du service.

Vous voudrez donc désormais vous assurer de prendre toutes les dispositions utiles pour que tous les services liés à la prise en charge du COVID-19, sans exception, soient offerts aux patients sans aucune contrepartie financière. Cette disposition devra être largement relayée

dateE	03/12/2020
datedecreation	16/04/2020
tag	covid-19, traitement
Categorie	Traitement
cat_lieu	Cameroun - Cameroon